

RAPPORT DE LA COMMISSION D'URBANISME DU CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Préavis municipal n°2/16

Relatif à une modification de l'affectation de la parcelle 496 au lieu dit « Grand Chaney » et compensation financière.

La Commission d'Urbanisme, composée de Mesdames Herlinda Elmer, Christiane Matthey, de Messieurs Didier Besson, Gérald Ernst et Laurent Renevier – excusés Nathalie Badertscher et Frédéric Guenin – ainsi qu'en présence de la commission des finances, s'est rencontrée le 1^{er} février 2016. La commission d'urbanisme s'est réunie le 24 février 2016 – excusés Messieurs Frédéric Guenin et Laurent Renevier.

Lors de cette séance, Monsieur le Syndic Didier Lohri ainsi que tous les Municipaux – excusé Alexandre Rastello – nous ont présenté et commenté ce préavis. Nous les remercions pour les informations fournies.

Il est à relever que nous arrivons à l'avant dernière étape du processus de mise en consultation du Plan directeur Communal et que le Canton nous demande de procéder formellement au déclassement de la zone du Grand-Chaney, puisque la Commune de Bassins, comme la majorité des communes vaudoises, possède trop de parcelles constructibles.

L'échange du droit à bâtir avec la Commune de Chéserey, qui est intéressée par le rachat de 5073 m² pour le prix mentionné dans le préavis ainsi que la vision d'une zone artisanale sous la halte de Bassins pour le solde de la parcelle de 5068 m², est une bonne solution étant donné que le terrain reste propriété de notre Commune.

Il n'y a pas d'alternatives à réduire notre surface constructible et cette parcelle se prête au mieux à l'échange puisqu'elle ne spolie pas de propriétaires privés.

En conclusion

Au regard des explications fournies par la Municipalité, la Commission d'Urbanisme demande au Conseil Communal de Bassins :

d'accepter la modification de l'affectation de la parcelle 496 au lieu-dit « Grand Chaney » et sa compensation financière selon les modalités expliquées par le préavis.

Bassins, le 26 février 2016

Herlinda Elmer

Frédéric Guenin, Président

Christiane Matthey

Gérald Ernst

Laurent Renevier

Nathalie Badertscher, rapporteur

Didier Besson